V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.8254 — HP/Printer Business of Samsung Electronics)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2017/C 71/05)

1. Le 28 février 2017, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration par lequel l'entreprise HP, Inc (États-Unis d'Amérique) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de l'activité «Imprimantes» de Samsung Electronics Co., Ltd (République de Corée) par achat d'actions et d'actifs.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— HP: multinationale technologique qui fabrique et vend des appareils électroniques, notamment des PC et des imprimantes,

— Samsung: multinationale, dont le siège est situé en République de Corée, qui est un fournisseur majeur d'appareils électroniques grand public (y compris d'imprimantes), de systèmes informatiques et de communications mobiles (y compris de téléphones mobiles, de smartphones et de tablettes) et de solutions pour appareils (semi-conducteurs et processeurs d'applications pour appareils mobiles, par exemple). La branche «Imprimantes» de Samsung est un fournisseur mondial d'imprimantes et de produits et services connexes, destinés à un usage professionnel et privé.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur (+32 22964301), par courrier électronique à COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier postal, sous la référence M.8254 — HP/Printer Business of Samsung Electronics, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).